

**Commission :** Conseil des ministres de l'Éducation et de la Culture

**Problématique :** Comment relancer la construction et la citoyenneté européenne par le biais de l'éducation primaire, secondaire et universitaire ?

**Auteur :** Belgique

Le Royaume de Belgique est une monarchie constitutionnelle parlementaire fédérale, qui comprend la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise. Le roi est Philippe de Belgique, septième roi des Belges, depuis le 21 juillet 2013. Le premier ministre est Alexander de Croo, membre du parti libéral Open VLD. La Belgique est un membre fondateur à l'origine de l'OTAN et notamment de l'Union européenne (UE). La Belgique est très engagée au sein de l'UE, et abrite les sièges de ces principales institutions.

Dans le domaine de l'éducation et la culture, la Belgique défend la construction de la citoyenneté et d'une culture européennes. L'Europe montre d'importants progrès en matière d'éducation ces dernières décennies, néanmoins le niveau éducatif est malheureusement inégal au sein des différents niveaux sociaux de chaque pays, mais également entre les différents pays de l'Union. Le COVID-19 est un autre facteur qui a contribué récemment à la dégradation de l'éducation en Europe. Ainsi, il est capital de combattre ces inégalités et de promouvoir une éducation civique qui renforce une citoyenneté européenne. Dans ce domaine, la diversité linguistique est à développer au sein de l'UE. Nous considérons que l'apprentissage de plusieurs langues permettra une future collaboration plus étroite entre les membres de l'Union mais aussi de développer un sentiment d'appartenance au niveau européen, domaine qui demande davantage d'efforts. En relation avec ce dernier point, des contacts réguliers entre jeunes européens auraient également un important effet positif. L'Union européenne compte déjà des programmes enrichissants au niveau culturel et académique. Il est donc fondamental de développer davantage le programme Erasmus+, et de continuer avec les efforts dans le domaine universitaire tels que les aides financières et les universités européennes.

La position de la Belgique concernant la construction de la citoyenneté européenne par le biais de l'éducation est claire : une collaboration plus étroite entre les différents pays de l'UE et une multiplication d'accords, de projets et de lois uniques à niveau européen sont les seuls moyens possibles d'action. La Belgique a un système éducatif performant et est engagée non seulement pour l'éducation civique nationale mais également européenne. Nous considérons que cela devrait être standardisé par l'UE. Cela dit, tous les pays de l'UE sont concernés au sujet des inégalités dans l'éducation. Les pays nordiques ont les systèmes éducatifs les plus performants et avancés, ce qui est le résultat notamment d'une préoccupation pour l'égalité sociale. Ces méthodes et philosophies scolaires devraient être répandues au sein de l'Union.

En matière linguistique, la Belgique est un pays multilingue, qui a comme langues officielles le français, le néerlandais et l'allemand. Ainsi, pour préserver l'unité nationale, nous jugeons indispensable l'apprentissage de plusieurs langues à l'école. Au-delà des langues nationales, notre société mondialisée exige une connaissance des plus importantes langues internationales, comme l'anglais, le chinois, ou l'espagnol. Tout de même, le royaume de Belgique contribue et défend les programmes d'échanges européens universitaires, dont Erasmus+. Ces échanges culturels entre jeunes européens ont de nombreux avantages : enrichissement personnel et académique, formation d'une culture européenne. De même, la Belgique soutient les aides pour les étudiants des programmes de l'Union européenne.

Pour conclure, nous souhaitons souligner que le royaume de Belgique est favorable au développement de programmes à niveau européen qui sont déjà présents, comme l'apprentissage de langues étrangères ou les programmes d'échange au sein de toute l'Union. Nous considérons également que de nouvelles lois européennes devraient être créées afin de garantir un enseignement homogène des valeurs et de la culture européennes, tout comme des efforts pour améliorer l'éducation dans les pays de l'Union les moins efficaces concernant cet aspect, permettant de développer toute l'Union européenne de façon équitable. Enfin, Il est également nécessaire d'imposer des mesures d'égalité en éducation, comme celles présentes dans les pays nordiques.